Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

INDE – Assouplissement progressif des procédures ?

Par Anne FURET

Publié le 30/09/2007, modifié le 09/03/2026

Depuis le mois de septembre, un règlement dispense d'autorisation à l'importation et à la transformation la nourriture transformée contenant des OGM. Jusqu'à maintenant l'agro-industrie (producteurs et importateurs) devait soumettre une demande de mise sur le marché au Comité d'autorisation du génie génétique (GEAC). Les organismes vivants modifiés (semences notamment) ne sont pas concernés par la dispense : ils rentrent en effet dans le champ d'application du protocole de Carthagène qui impose, avant une importation d'OVM, l'accord préalable en connaissance de cause de l'Etat. En Inde, l'étiquetage n'est toujours pas obligatoire et désormais les consommateurs n'auront aucun moyen de savoir si les OGM pénètrent leur marché alimentaire.

Adresse de cet article : https://infogm.org/inde-assouplissement-progressif-des-procedures/